

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 08 septembre 2016 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Procuration :

Madame Jacqueline BAYLAC a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Laurence LAVAUD est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Décision Modificative : Remboursement des frais de CLAE
- Délibération sur l'augmentation de la PMS de Lussan à Lias
- Délibération pour l'amortissement des travaux d'éclairage public
- Ecole : Point sur la rentrée
- Salle des fêtes : Présentation des devis de rénovation de la salle
- Questions diverses : Boulodrome, subvention Fonds d'aides aux jeunes, bornages parcelles

1- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CLAE

Monsieur le Maire rappelle que suite au Conseil Municipal du 17 mai 2016, il a été décidé de prendre en charge le supplément de 2€ par jour de garde des enfants d'Auradé placés dans les CLAE extérieurs à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Cette charge doit être imputée au compte 6713 – Secours et dots.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter les crédits ouverts sur le compte 6713.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement	400.00€	
6713 : Secours et Dots		400.00€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative N°2**

2- DÉLIBÉRATION POUR L'AUGMENTATION DE LA PMS DE LUSSAN A LIAS

Monsieur le Maire informe que suite à une réunion avec les services de TIGF, un projet sur l'augmentation de la pression maximale de service de Lussan à Lias est en cours. Il laisse la parole à Mme LAVAUD qui a assisté à cette réunion.

Madame LAVAUD explique que cette augmentation concerne 31.5km de canalisations, dont 3 sectionnements et 6 communes. Une augmentation de 66.2 à 80 bars est nécessaire, cette modification sur les postes de sectionnement de Lussan, Monferran-Savès et Lias a pour objectif le démaillage du réseau régional.

La demande d'autorisation de la PMS de l'ouvrage étant une modification substantielle, une nouvelle autorisation avec le dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter « simplifié » a été déposée. Une enquête publique aura lieu en janvier 2017.

Les communes concernées ont deux mois pour donner un avis après réception du dossier.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable sur l'augmentation de la PMS de Lussan à Lias**

3- DÉLIBÉRATION POUR L'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'éclairage public ont été réalisés sur la Commune, travaux liés à l'esthétique du réseau BT. La somme des travaux s'élève à 22 040.50€, mandaté le 23 août 2016.

Il indique que conformément à l'instruction M14, les comptes 204 sont obligatoirement amortissables.

Il indique que cette installation doit être amortie et propose une durée d'amortissement de trente ans à compter de 2017.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'amortir les travaux d'éclairage public, lié à l'esthétique du réseau BT – Programme 2014 sur une durée de trente ans à compter de 2017.

4- ECOLE : POINT SUR LA RENTRÉE

La rentrée à l'Ecole primaire d'Auradé c'est très bien passée. Cette année, il y a trois institutrices à temps plein. Les classes seront réparties ainsi :

- CP (15) – CM1 (4)
- CE1 (14) – CE2 (9)
- CM1 (11) – CM2 (13)

Monsieur le Maire rappelle que la compétence jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine le 01 juillet 2016. Aujourd'hui l'ALAE d'Auradé dispose donc d'une Directrice, d'une animatrice et Mesdames VERGNAC et VINUESA.

Monsieur POLIANI précise que ce transfert a été bénéfique pour les enfants. Ils sont heureux des nouvelles activités mises en place par la nouvelle équipe. Il en est de même pour l'ensemble des parents.

Madame la Directrice a demandé s'il était possible de réparer la sonnette de l'école. Lors de l'arrivée des enfants, le personnel de l'Alaé n'entend pas toujours les appels. Monsieur le Maire va demander aux Adjointes Techniques de voir ce qui est possible de mettre en place. Il rappelle que les travaux seront refacturés à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Monsieur SERVAT rappelle au Conseil, que le contrat de restauration avec la société Ansamble prend fin en septembre. Le Directeur d'Ansamble a contacté la commune pour proposer une nouvelle prestation, en effet, cette société a repris la gérance de la cuisine centrale de Monferran-Savès.

Actuellement un repas est facturé à la Commune 2.57€HT. Il est nécessaire d'attendre la proposition d'Ansamble pour prendre une décision.

Monsieur CASONATO indique à l'assemblée qu'il a déposé un dossier de demande de dons d'ordinateurs reconditionnés mis en place par son entreprise. Cette demande porte sur 6 à 8 ordinateurs portables qui seront mis à la disposition des élèves de l'Ecole Primaire d'Auradé. Une commission doit étudier les dossiers, Monsieur CASONATO informera le conseil de l'avis rendu.

5- SALLE DES FÊTES : PRÉSENTATION DES DEVIS DE RÉNOVATION DE LA SALLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des devis pour la rénovation de la salle des fêtes ont été demandés à deux entreprises. Monsieur le Maire présente ces deux devis.

- EPSO 31 : Rafraichissement des murs de la salle, avec pose de toile de verre et peinture : 3 447.60€
- SARL TAUPIAC Christian : rafraichissement de la salle avec pose de toile de verre et peinture : 2 328.66€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De proposer à la SARL TAUPIAC Christian de réaliser les travaux de rénovation des murs de la salle des fêtes pour un montant de 2 328.66€ TTC**

Monsieur le Maire contactera Monsieur TAUPIAC pour connaître les dates de réalisation de ce chantier.

6- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Boulodrome** : Monsieur POLIANI demande s'il est possible de réserver 12 travées pour la fête de 2017. Monsieur le Maire indique que selon le devis apporté par Monsieur KALUZA pour l'extension et la mise aux normes du boulodrome, l'opération s'élèverait à 69 697.46€ HT, sans compter l'ossature métallique (environ 20 000€HT). De ce fait, cette opération se rapproche du seuil des 90 000€ HT, la Commune pour éviter tout problème, va passer un marché à procédure adapté avec publicité. Monsieur KALUZA sera contacté pour mettre en place ce MAPA et pouvoir lancer l'appel d'offre pour la mi-octobre.

➤ **Dénomination des rues** : Monsieur le Maire indique au Conseil que le contrat pour la dénomination des rues a été signé avec la Poste. La Commune a jusqu'à mi-janvier pour réfléchir à la dénomination des rues. Un groupe de travail sera formé pour cette réflexion.

➤ **Fonds d'Aides aux jeunes** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a reçue une demande de subvention du Conseil Départemental pour le fonds d'aides aux Jeunes. Monsieur le Maire indique que la Commune n'a jamais participé à ce fond. Il propose aux élus de se renseigner sur l'activité de cette aide.

➤ **Bornages** : Monsieur le Maire précise que suite aux différentes délibérations prises, le bornage de la parcelle de l'ancienne ferme de Ségouffin et du chemin rural dit de Casselong aura lieu le vendredi 23 septembre. A la suite des actes administratifs seront pris.

➤ **Logiciel cimetière** : Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame BAYLAC et la Secrétaire ont été formé sur la nouvelle application pour la gestion du cimetière. Cette application permettra de tenir à jour les concessions qui actuellement sont presque toutes arrivées à terme.

Séance levée à 23H00